
Programme de Formation

FEEBat module RENOPERF : Isolation thermique des toitures terrasses

Organisation

Durée : 8 heures

Mode d'organisation : À distance

Contenu pédagogique



Objectifs pédagogiques

- Comprendre les transferts thermiques dans le bâtiment
- Identifier les typologies et caractéristiques des matériaux d'isolation thermique des toitures terrasse
- Maîtriser les différents procédés d'isolation des toitures terrasses • Repérer les principaux écarts et pathologies observés en lien avec l'isolation thermique des toitures terrasses et mettre en oeuvre les moyens pour les éviter
- Respecter les exigences réglementaires
- Appliquer les principales règles de conception et de mise en oeuvre en vue d'éviter les principaux écarts et pathologies observés
- Analyser l'existant
- Anticiper et gérer les interfaces et interactions avec les autres lots
- Gérer l'ordonnancement et les interfaces en réalisation
- Vérifier et contrôler la bonne réalisation des travaux
- Formuler les recommandations d'usage
- Recueillir les besoins du client, argumenter ses choix techniques et économiques
- Identifier les aides financières existantes pour un projet de rénovation de toiture terrasse en fonction de la situation et du revenu fiscal du client



Public visé

Professionnels du bâtiment, chefs d'entreprise, artisans, salariés...



Prérequis

Maîtriser les fondamentaux de son métier.



Description

Séquence 1 : Connaître les principes et techniques d'isolation thermique des toitures terrasses

- Comprendre les transferts thermiques dans le bâtiment
- Identifier les typologies et caractéristiques des isolants
- Maîtriser les différents procédés d'isolation des toitures terrasses

Séquence 2 : Comprendre les principaux écarts et pathologies observés en lien avec la catégorie de travaux

- Repérer les principaux écarts et pathologies observés en lien avec l'isolation thermique des toitures terrasses
- Mettre en oeuvre les moyens pour les éviter

Séquence 3 : Eviter les principaux écarts et pathologies observés par la conception et la mise en oeuvre

IFRB Nouvelle Aquitaine – 2 allée Duke Ellington BP 50004 87067 LIMOGES Cedex 3 - Tél. : 05 55 11 21 40

Site de Bruges : 1 bis avenue de Chavailles – Maison du BTP – 33520 BRUGES – Tél. : 06 61 01 43 43

e-mail : contact@nelleaquitaine.ifrb.fr - Site internet : <https://www.nelleaquitaine.ifrb.fr>

SIRET : 398 462 887 00025 - Code APE 8559A / N° TVA Intracommunautaire : FR 55 398 462 887



d'une isolation de toiture terrasse

- Respecter les exigences réglementaires
- Appliquer les principales règles de conception et de mise en oeuvre en vue de traiter les points singuliers et éviter les écarts et contre-performances
- Analyser l'existant
- Anticiper et gérer les interfaces et interactions entre les différents lots, améliorés ou non en même temps que la réfection de toiture terrasse, et ne compromettant pas l'atteinte d'une rénovation performante
- Gérer l'ordonnancement et les interfaces en réalisation
- Définir les limites de prestations

Séquence 4 : Vérification, réception et prise en main par l'utilisateur

- Vérifier et contrôler la bonne réalisation des travaux
- Formuler les recommandations d'usage

Séquence 5 : Réaliser une offre intégrant les aides financières

- Recueillir les besoins du client, argumenter ses choix techniques et économiques
- Identifier et intégrer les aides financières d'un projet de rénovation de toiture terrasse, en fonction de la situation et du revenu fiscal du client.

Cette formation peut bénéficier de conditions de prise en charge et de procédures spécifiques au dispositif FEEBAT auprès du FAFCEA et de CONSTRUCTYS



Modalités pédagogiques

Méthode active et participative



Moyens et supports pédagogiques

Présentation interactive, diaporama, études de cas à travers des visites virtuelles, exercices, quiz d'ancrage, film pédagogique



Modalités d'évaluation et de suivi

Contrôle individuel de connaissances théoriques sous forme d'un QCM avec cas pratiques (non RGE)

Pour les personnes souhaitant passer le QCM RGE, la réussite au test est de 24 bonnes réponses sur 30.

(Le contrôle individuel de connaissances théoriques de chaque responsable technique est obligatoire depuis le 1er janvier 2015 selon l'arrêté du 19 décembre 2014 définissant les cahiers des charges des formations relatives à l'efficacité énergétique et à l'installation d'équipements de production d'énergie utilisant une source d'énergie renouvelable paru au J.O du 26 décembre 2014)



Sanction

Attestation de formation

Attestation de réussite



Informations complémentaires

Matériel à prévoir: un ordinateur portable ou une tablette pour suivre la formation et pour le passage du QCM qui se fera en présentiel

Formation de 7h + 1h pour le passage du QCM



Informations Accessibilité

Pour toute personne en situation de handicap, merci de bien vouloir nous contacter.

Référente handicap : Mme Héloïse DENIS : 06 61 01 43 43 – denish@nelleaquitaine.ifrb.fr

Taux de satisfaction 2023 : 99 % des stagiaires ont été satisfaits de nos formations et de nos formateurs

Taux de réussite 2023 : 97 % des stagiaires ont atteint les objectifs des formations